

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identifiant du produit

Nom du produit	Nanobright Cleaner
Description du produit	Agent nettoyant pour surfaces non absorbantes
Autres moyens d'identification	UFI: R05P-S3Y5-QM10-N9S7

### 1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Traitement de nettoyage de surface avant application du nano-revêtement
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'a été identifiée.

### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	NORDIC LIGHTS LTD. P.O Box 36   68601 Jakobstad   FINLAND www.nordiclights.com
-------------	--

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence	+358 40 190 1106
---------------------	------------------

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (CE 1272/2008)

dangers physiques	Non classé
risques pour la santé	Irritation oculaire . 2 – H319
risques environnementaux	Non classé

### 2.2. Éléments d'étiquette

#### Pictogramme



Mot signal	Avertissement
Mentions de danger	H319 Provoque une grave irritation des yeux.

#### Mises en garde

P264 Laver soigneusement les mains après manipulation.  
P280 Portez des vêtements de protection, des gants, une protection oculaire et faciale.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.  
Éthanol.

#### Contient

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Propriétés perturbatrices du système endocrinien : Le produit ne répond pas aux critères.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

### 3.2. Mélanges

Nom de la substance	Numéros d'identification	Classification	Concentration (en % massique)
Éthanol	Numéro CAS : 64-17-5 Numéro CE : 200-578-6	Irritation oculaire . 2 – H319	>2-5

Le texte intégral de tous les avertissements de danger est affiché à la section 16.

## SECTION 4 : Mesures de premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

<b>Informations générales</b>	Consultez immédiatement un médecin. Présentez cette fiche de données de sécurité au personnel médical.
<b>Inhalation</b>	Éloignez la personne contaminée de la source de contamination. Transportez-la à l'air frais et maintenez-la au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Assurez-vous que ses voies respiratoires sont dégagées. En cas de difficulté respiratoire, le personnel qualifié peut lui administrer de l'oxygène. Placez la personne inconsciente en position latérale de sécurité et vérifiez qu'elle respire correctement.
<b>Ingestion</b>	Rincez-vous soigneusement la bouche à l'eau. Ne provoquez pas de vomissements sauf si Sous la supervision d'un personnel médical. En cas de vomissements, maintenir la tête de la personne inconsciente basse afin d'éviter l'inhalation de vomissures. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer qu'elle respire correctement.
<b>contact cutané</b>	Lavez soigneusement la peau à l'eau et au savon ou utilisez un nettoyant cutané approprié. En cas de contact avec la peau, retirez immédiatement tous les vêtements contaminés et lavez-les abondamment à l'eau. Consultez un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
<b>contact visuel</b>	Rincez immédiatement et abondamment à l'eau. Retirez vos lentilles de contact, le cas échéant, et écartez grand les paupières. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes.
<b>Protection des secouristes</b>	Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de toute intervention.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

<b>informations générales</b>	Voir la section 11 pour plus d'informations sur les risques pour la santé. La gravité des symptômes décrits variera en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Symptômes gastro-intestinaux, notamment des troubles digestifs. Les vapeurs du contenu gastrique peuvent être inhalées, provoquant les mêmes symptômes. Risque d'aspiration en cas d'ingestion. L'inhalation de ces vapeurs après ingestion ou vomissements peut entraîner une pneumopathie chimique.
<b>contact cutané</b>	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
<b>contact visuel</b>	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

### 4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

**Notes pour le médecin** Traiter les symptômes.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**moyens d'extinction appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Éteindre à l'aide de mousse, de dioxyde de carbone, de poudre sèche ou de brouillard d'eau.

**Médias d'extinction inadaptés** N'utilisez pas de jet d'eau comme extincteur, car cela propagera l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

**dangers spécifiques** Les contenants peuvent éclater violemment ou exploser sous l'effet de la chaleur, en raison d'une accumulation excessive de pression.

**Combustion dangereuse** Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent inclure les substances suivantes : gaz ou vapeurs nocifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection lors de la lutte contre l'incendie** Évitez d'inhaler les gaz ou vapeurs d'incendie. Évacuez la zone. Refroidissez les contenants exposés à la chaleur à l'aide d'un jet d'eau et éloignez-les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidissez à l'eau les contenants exposés aux flammes jusqu'à ce que l'incendie soit complètement éteint. En cas de fuite ou de déversement non enflammé, utilisez un jet d'eau pour disperser les vapeurs et protéger les personnes intervenant sur la fuite. Maîtrisez les eaux de ruissellement en les contenant et en les empêchant de se déverser dans les égouts et les cours d'eau. En cas de risque de pollution de l'eau, avertissez les autorités compétentes.

**Équipements de protection spéciaux pour les pompiers** Portez un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA) et Les vêtements de protection appropriés, notamment les vêtements de pompiers conformes à la norme européenne EN469 (y compris les casques, les bottes et les gants de protection), offrent un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

## SECTION 6 : Mesures de libération accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**précautions personnelles** Aucune action ne doit être entreprise sans formation adéquate ni sans risque personnel. Éloignez du déversement le personnel non essentiel et non protégé. Portez les vêtements de protection décrits à la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Respectez les précautions de manipulation décrites dans cette fiche de données de sécurité. Lavez-vous soigneusement les mains après tout contact avec un déversement. Assurez-vous que les procédures et la formation relatives à la décontamination et à l'élimination d'urgence sont en place. Ne touchez pas le produit déversé et ne marchez pas dedans. Assurez une ventilation adéquate.

### 6.2. Précautions environnementales

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

**précautions  
environnementales** Évitez tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

### **6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de nettoyage** Portez les vêtements de protection décrits à la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyez immédiatement tout déversement et éliminez les déchets en toute sécurité. Petits déversements : recueillez le produit. Grands déversements : absorbez le produit avec un matériau absorbant incombustible. Collectez-le et placez-le dans des conteneurs à déchets appropriés, puis fermez-les hermétiquement. Étiquetez les conteneurs contenant les déchets et les matières contaminées et retirez-les de la zone dès que possible. Rincez abondamment la zone contaminée à l'eau. Lavez-vous soigneusement les mains après avoir manipulé un déversement. Pour l'élimination des déchets, consultez la section 13.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

**Référence à d'autres sections** Pour la protection individuelle, voir la section 8. Voir la section 11 pour des informations complémentaires sur les risques pour la santé. Voir la section 12 pour des informations complémentaires sur les risques écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13.

## **SECTION 7 : Manutention et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**précautions d'utilisation** Lire et suivre les recommandations du fabricant. Éviter tout contact avec la peau. Prendre des précautions contre les décharges électrostatiques.

**Conseils en matière d'hygiène  
générale au travail** En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement les mains. Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Se laver les mains à la fin de chaque poste de travail et avant de manger, de fumer ou d'aller aux toilettes. Changer de vêtements de travail chaque jour avant de quitter son lieu de travail.

### **7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**précautions de stockage** Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Conserver sous clé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Garder l'emballage bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les emballages en position verticale. Protéger les emballages des dommages. Prévoir des bassins de rétention pour prévenir la pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Le sol de la zone de stockage doit être étanche, sans joint et non absorbant. Utiliser des emballages fabriqués dans les matériaux suivants : téflon, polyéthylène, acier au carbone, polypropylène (PP). Matériaux non adaptés : polystyrène (PS), caoutchouc, EPDM (éthylène-propylène-diène monomère).

**classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)**

**Utilisation(s) finale(s)  
spécifique(s)** Les utilisations identifiées de ce produit sont détaillées dans la section 1.2.

## **SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/Protection individuelle**

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

### 8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les  
ingrédients

Aucune limite d'exposition connue pour le(s) ingrédient(s).

### 8.2. Contrôles d'exposition équipement de protection



Contrôles techniques  
appropriés

Assurez une ventilation adéquate. Une surveillance individuelle, environnementale ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un appareil respiratoire. Utilisez des enceintes de confinement, une ventilation par aspiration localisée ou d'autres dispositifs techniques comme principaux moyens de minimiser l'exposition des travailleurs. Les équipements de protection individuelle ne doivent être utilisés que si l'exposition des travailleurs ne peut être maîtrisée de manière adéquate par les mesures techniques. Veillez à ce que les dispositifs de contrôle soient régulièrement inspectés et entretenus. Assurez-vous que les opérateurs sont formés pour minimiser l'exposition.

protection des yeux/du visage

Le port de lunettes de protection conformes à une norme approuvée est requis si l'évaluation des risques indique un risque de contact oculaire. Les équipements de protection individuelle pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne EN166. Sauf si l'évaluation indique qu'un niveau de protection supérieur est nécessaire, le port de lunettes de sécurité à ajustement serré est obligatoire.

Protection des mains

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques, conformes à une norme approuvée, est recommandé en cas d'évaluation des risques indiquant un risque de contact cutané. Le choix des gants les plus adaptés doit être effectué en concertation avec le fournisseur/fabricant, qui pourra fournir des informations sur le temps de perméabilité du matériau. Pour une protection optimale des mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne EN 374. En tenant compte des données fournies par le fabricant, il convient de vérifier régulièrement, pendant l'utilisation, que les gants conservent leurs propriétés protectrices et de les remplacer dès l'apparition de signes de détérioration. Un changement fréquent est recommandé.

Autres protections pour la  
peau et le corps

Chaussures appropriées et vêtements de protection supplémentaires conformes à une réglementation Le port d'un équipement conforme aux normes approuvées est recommandé si une évaluation des risques indique qu'une contamination cutanée est possible.

Mesures d'hygiène

Prévoir une douche oculaire et une douche de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Nettoyer quotidiennement le matériel et la zone de travail. Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains à la fin de chaque poste de travail et avant de manger, de fumer ou d'aller aux toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Des examens médicaux préventifs liés au travail

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

doivent être effectués. Informer le personnel de nettoyage des risques liés au produit.

#### Protection respiratoire

Le port d'une protection respiratoire conforme à une norme approuvée est requis si une évaluation des risques indique un risque d'inhalation de contaminants. Assurez-vous que tout équipement de protection respiratoire est adapté à son usage prévu et porte le marquage CE. Vérifiez l'étanchéité du masque et le remplacement régulier du filtre. Les cartouches filtrantes pour gaz et les filtres combinés doivent être conformes à la norme européenne EN 14387. Les masques complets à cartouches filtrantes remplaçables doivent être conformes à la norme européenne EN 136. Les demi-masques et les quarts de masque à cartouches filtrantes remplaçables doivent être conformes à la norme européenne EN 140.

#### Contrôles de l'exposition environnementale

Bien refermer le récipient lorsqu'il n'est pas utilisé.

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Liquide.
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristiques
Seuil olfactif	Aucune information disponible.
pH	5-6
Point de fusion	Aucune information disponible.
point d'ébullition initial et plage	Aucune information disponible.
Point d'éclair	69°C.
Taux d'évaporation	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Sans objet.
Pression de vapeur	1 kPa
Densité de vapeur	>1,54
Densité relative	Aucune information disponible.
Densité	0,79 g/cm <sup>3</sup> .
Coefficient de partage n- octanol/eau à 20 °C	Sans objet.
Solubilité( s )	Miscible à l'eau.
Coefficient de partition	Aucune information disponible.
Température d'auto- inflammation	352°C
température de décomposition	Aucune information disponible.
Viscosité	Aucune information disponible.
Propriétés explosives propriétés oxydantes	Aucune information disponible. Pas disponible.

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

Caractéristiques des particules      Sans objet.

## 9.2. Autres informations

### Informations relatives aux classes de risques physiques

explosifs      Sans objet.  
propriétés oxydantes      Sans objet.  
Substances et mélanges auto-échauffants      Sans objet.  
Corrosion des métaux      Sans objet.

### Autres caractéristiques de sécurité

Température SAPT      Sans objet.  
Tension superficielle      Sans objet.  
Indice de réfraction :      Sans objet.

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité      Consultez les autres sous-sections de cette section pour plus de détails.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité      Stable à température ambiante normale et lorsqu'il est utilisé conformément aux recommandations. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses      Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter      Évitez toute source de chaleur. Les récipients peuvent éclater violemment ou exploser sous l'effet de la chaleur, en raison d'une accumulation excessive de pression.

### 10.5. Matériaux incompatibles

Matériaux à éviter      Matières oxydantes. Acides oxydants . Bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux      Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé et stocké conformément aux recommandations. Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent inclure les substances suivantes : gaz et vapeurs nocifs, vapeurs d'amines organiques.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Nom de la substance	Voie d'exposition	Dose	Espèces
---------------------	-------------------	------	---------

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

Distillats (pétrole), hydrotraités légers	Oral	DL50 > 5000 mg/kg (OCDE 401)	Rat
	Dermique	DL50 > 2000 mg/kg (OCDE 402)	Rat
	Inhalation (4 h) Vapeur	CL50 > 5000 mg/m <sup>3</sup> (OCDE 403)	Rat
Éthanol	Oral	DL50 6980 mg/kg	Rat
	Dermique	Pas disponible	
	Inhalation (4 h) Vapeur	CL50 20 000 ppm/10 h	Rat

**corrosion/irritation cutanée**

corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation**

Lésions oculaires

Provoque une grave irritation des yeux.

graves/irritation

**sensibilisation respiratoire**

sensibilisation respiratoire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**sensibilisation cutanée**

sensibilisation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**mutagénicité des cellules germinales**

Génotoxicité – in vitro

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**cancérogénicité**

cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité du CIRC

Contient une substance/un groupe de substances susceptibles de provoquer le cancer. Cancérogène pour l'homme (Groupe 1 du CIRC).

**Toxicité pour la reproduction**

Toxicité reproductive - fertilité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductive -

développement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

STOT – exposition unique

Non classé comme toxique pour un organe cible spécifique après une seule exposition.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

STOT – exposition répétée

Non classé comme toxique pour un organe cible spécifique après une seule exposition.

**Risque d'aspiration**

Risque d'aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

### 11.2. Informations sur les autres dangers

**propriétés perturbatrices du système endocrinien** Ce produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

## SECTION 12 : Informations écologiques

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, des déversements importants ou fréquents peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

### 12.1. Toxicité

Nom de la substance	Toxicité aquatique	Dose
Éthanol	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 8,140 mg/l / 48 h
	Toxicité aiguë des algues	CE50 5 000 mg/l / 7 jours
	Toxicité aiguë des invertébrés	CE50 9,268-14,221 mg/l / 48 h
	Toxicité bactérienne aiguë	CE5 6 500 mg/l / 16 h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit est biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** La bioaccumulation est peu probable.

**Coefficient de partition** Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Ce produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les réseaux d'eau. Liquide volatil. Il contient des solvants organiques qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces.

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

**l'évaluation PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée comme PBT ou vPvB selon les critères actuels de l'UE.

### 12.6. Propriétés perturbatrices du système endocrinien

**propriétés perturbatrices du système endocrinien** Ce produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

### 12.7. Autres effets indésirables

**Autres effets indésirables** Aucun connu.

## ARTICLE 13 : Considérations relatives à la cession

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

**informations générales**

La production de déchets doit être minimisée, voire évitée, autant que possible. Réutilisez ou recyclez les produits dans la mesure du possible. Ce matériau et son emballage doivent être éliminés en toute sécurité. L'élimination de ce produit, des solutions de traitement, des résidus et des sous-produits doit toujours être conforme à la législation en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités locales compétentes. Lors de la manipulation des déchets, les précautions de sécurité applicables au produit doivent être respectées. Soyez vigilant lors de la manipulation des emballages vides qui n'ont pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les emballages vides sur leurs sacs peuvent contenir des résidus de produit et présenter un risque potentiel.

**Méthodes d'élimination**

Ne jetez rien dans les égouts. Débarrassez-vous des produits excédentaires et de ceux qui ne peuvent être recyclés par l'intermédiaire d'un prestataire agréé de gestion des déchets. Les déchets, résidus, contenants vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés doivent être collectés dans des conteneurs prévus à cet effet et étiquetés avec leur contenu. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage est impossible.

**SECTION 14 : Informations sur les transports****Général**

Ce produit n'est pas couvert par les réglementations internationales relatives au transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

**14.1. Numéro ONU**

Non applicable

**14.2. Nom d'expédition approprié de l'ONU**

Non applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Aucun panneau de signalisation routière n'est requis.

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5. Risques environnementaux**

Substance dangereuse pour l'environnement/produit marin Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7. Transport maritime de marchandises en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

**SECTION 15 : Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou**

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

### mélange

#### Réglementation nationale

Loi de 1974 sur la santé et la sécurité au travail (modifiée). Règlement de 2009 sur le transport de marchandises dangereuses et l'utilisation d'équipements sous pression transportables (SI 2009 n° 1348) (modifié) [« CDG 2009 »]. Limites d'exposition professionnelle EH40/2005.

#### législation de l'UE

Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'enregistrement, à l'évaluation et à l'autorisation des substances chimiques et aux restrictions qui en découlent (REACH)

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH) (tel que modifié).

Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Règlement (CE) n° 1272/2008, CLP

#### Autorisations (Règlement 1907/2006, Titre VII)

Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

#### Restrictions (Règlement (Titre VII) 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation spécifique n'est connue pour ce produit.

#### Directive Seveso – Maîtrise des risques d'accidents majeurs

P5c Niveau inférieur 5000 tonnes Niveau supérieur 50000 tonnes .

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16 : Autres informations

#### Abréviations et acronymes utilisés dans cette fiche de données de sécurité

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

ADN : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures.

RID : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voie ferroviaire.

IATA : Association internationale du transport aérien.

OACI : Instructions techniques pour le transport aérien en toute sécurité des marchandises dangereuses.

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses.

CAS : Service de résumés chimiques.

ATE : Estimation de la toxicité aiguë.

CL50 : Concentration létale pour 50 % d'une population testée.

DL50 : Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane).

CE50 : 50 % de la concentration efficace maximale.

IC50 : Concentration inhibitrice semi-maximale.

PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistante et très bioaccumulable.

#### Abréviations et acronymes chimiques

Irritation oculaire.

#### Informations générales

Seul le personnel formé est habilité à utiliser ce matériel.

#### Principales références

Source: Agence européenne des produits chimiques,

#### bibliographiques et sources de données

<http://echa.europa.eu/>

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

<b>Conseils de formation</b>	Veillez lire et suivre les recommandations du fabricant. Seul le personnel formé est habilité à utiliser ce produit.
<b>Commentaires de révision</b>	Voici le premier numéro.
<b>Développé par</b>	NORDIC LIGHTS LTD.
<b>Date de révision</b>	16.12.2025
<b>Révision</b>	0.1
<b>Remplace la date</b>	16.12.2025
<b>Mentions de danger complètes</b>	H319 Provoque une grave irritation des yeux.

Ces informations concernent uniquement le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans le cadre d'un autre procédé. Ces informations sont, au mieux de la connaissance et de la conviction de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Cependant, aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de ces informations pour son usage particulier.